

DELEG – Responsable du Pôle Développement au Cadre de Vie

DELEGATION DE SIGNATURE A Mme Céline MANCA

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Madame Céline MANCA** exerce les fonctions de **Responsable du Pôle Développement au Cadre de Vie**, placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint de la Proximité

Donne délégation à **Madame Céline MANCA** pour signer les actes suivants :

- Les correspondances courantes liées à l'activité de son service ;
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis.

Marseille, le 28 janvier 2022

**Responsable du Pôle Développement au
Cadre de Vie**

SIGNE

Céline MANCA

Directeur Général

SIGNE

Jean-Louis ERVOES

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié par remise en main propre le

Céline MANCA